

Procès-verbal

Bureau

15 mai 2013

JS

L'an deux mille treize, le quinze mai à 14 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le sept mai, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Dumas Benjamin	CA Est-Ensemble
Monsieur Magnien Jean-François	Livry-Gargan
Monsieur Monino Jean-François	CA Plaine-Commune
Monsieur Rouault Alain	CA Plaine-Commune
Monsieur Savat Gérard	CA Est-Ensemble

Excusés :

Madame Deknudt Laetitia	CA Est-Ensemble
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Lotti Bruno	CA Est-Ensemble
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 heures 15. Monsieur Rouault justifie l'organisation de ce Bureau par la nécessité de faire une déclaration sur la situation de Romainville, cette déclaration devra être adoptée au prochain comité du 29 mai.

Monsieur Delrieu est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du bureau du 24 avril 2013.

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal.

Monsieur Perrot distribue ensuite des clefs USB aux membres du Bureau. Ces clefs ont été réalisées pour la journée de restitution des appels à projet, cette journée a été organisée par le SITOM93 conjointement avec la Région Ile-de-France et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Cette journée a été un succès avec plus de 50 participants.

Monsieur le président se félicite que ces réunions attirent des participants d'horizon totalement différents (cuisinier, professeur de mathématique, assistante sociale) apportant une vision nouvelle de la prévention des déchets. Il est toutefois dommage que les élus ne soient pas plus présents, même si le fait d'organiser ces réunions dans des communes différentes mobilise au minimum les élus du secteur.

Déclaration sur l'usine à Romainville.

Monsieur le président propose une prise de position du SITOM93. Celle-ci s'appuie sur la déclaration du SYCTOM sortie après la décision du tribunal administratif. Il est important que le SITOM93 se positionne clairement sur la poursuite de ce projet. Toutefois, à l'approche des élections municipales, il est peu envisageable d'organiser une nouvelle enquête publique, ce temps pourrait être utile pour informer plus largement les populations sur la nature du projet du SYCTOM. Le danger est que l'association ARIVEM utilise également ce temps pour faire pression sur les élus pour se positionner publiquement sur la poursuite ou non des travaux.

Monsieur le président propose donc d'articuler la déclaration suivant plusieurs points essentiels :

- Il faut bien comprendre que l'annulation du tribunal administratif porte sur des vices de forme et non sur le fond. En effet, le TA ne remet pas en cause l'opportunité de la méthanisation, même si les opposants au projet tentent de faire croire le contraire.
- Le projet retoqué par le TA n'est pas celui qui devait être mis en place. Depuis plus d'un an, un nouveau projet est en cours d'élaboration prenant en compte les remarques d'Est-Ensemble, ce nouveau projet avait reçu l'aval du SYCTOM.
- Le SITOM93 approuve le communiqué de presse du SYCTOM suite à la décision du TA de Montreuil.
- Il est nécessaire de rappeler pourquoi ce projet est important, quelle en sont les raisons historiques et surtout insister sur les conséquences désastreuses que pourrait engendrer son annulation définitive.

Monsieur le président tient également à préciser que dans le cadre des lois de décentralisation, il est prévu en 2019 des amendes pour la mise en décharge de déchets bruts. Ces amendes ne seront plus payées par l'Etat, mais par les collectivités responsables. De fait, si le SYCTOM était condamné à payer, les Hauts-de-Seine et Paris en rejetteraient la responsabilité sur la Seine-Saint-Denis.

Monsieur Savat est d'accord sur les propositions de monsieur Rouault. Monsieur Savat demande s'il est possible d'expertiser les propositions qu'ARIVEM qui sont censée régler les problèmes du traitement des déchets. Sur cette question monsieur le président va se rapprocher du SYCTOM. Monsieur Rouault indique que dans le nouveau projet, une réduction des capacités a été prévue, anticipant une meilleure production des collectes sélectives et de la prévention. Pour monsieur Savat cela ne changera pas la position d'ARIVEM, en effet, cette association se bat uniquement sur le foncier afin de permettre la spéculation.

Les membres du Bureau sont inquiets quant à l'avenir du syndicat. En effet, sans nouvelles installations, une part des déchets ne seront pas traités en Seine-Saint-Denis, sachant qu'il n'est pas possible ni envisageable de revenir à la décharge ou à l'incinération. Le SITOM93 risque de se retrouver isolé au sein même du SYCTOM.

Pour monsieur Dumas, il faut insister sur la concertation pour informer très largement les populations riveraines, et ne pas laisser les maires seuls face à ce problème. Monsieur le président explique que le SYCTOM, au départ, n'avait pas la légitimité pour faire ce travail. Par ailleurs, à l'instar de Romainville, certains maires ont voulu organiser eux-mêmes leur communication. Lorsque la situation s'est dégradée, les maires se sont retrouvés coincés entre le SYCTOM et la population. En tout état de cause, il sera difficile de mettre en place une nouvelle concertation à quelques mois des élections. A l'issue de ces élections, monsieur le président pense qu'il faudra organiser un débat d'orientation afin de tracer la ligne de la mandature, pour éviter toutes ambiguïtés quant à l'action du syndicat.

Monsieur Monino propose de fédérer les associations environnementales autour de ce projet pour minorer le poids d'ARIVEM. Pour monsieur Denneulin, il faut absolument travailler sur la reconquête des riverains qui ont été manipulés par ARIVEM.

Le problème est d'organiser des réunions publiques, car il n'y aura que des opposants aux projets, ceux qui sont pour ne peuvent pas s'exprimer. Le nouveau projet initié par Est-Ensemble n'est malheureusement pas connu de la population. Une plaquette explicative pourrait être réalisée et distribuée très largement aux communes concernées.

Monsieur Monino se pose la question de savoir si les partis politiques pouvaient prendre une position sur ce sujet.

Le Président propose de transmettre rapidement au membre du bureau un projet de déclaration qui sera soumis au vote du prochain comité, il demande à chacun de faire rapidement ses observations pour que la déclaration reflète bien l'avis collectif du Bureau.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures.